

L'ENTRETIEN DE MON LOGEMENT

Identifiez simplement, grâce à un code de 3 couleurs si les réparations de votre logement sont à votre charge, à celle de Néotoa, ou gérées par un contrat d'entretien. En cas de dégradations accidentelles, les travaux sont à la charge du locataire.

Pour obtenir des informations plus précises sur chaque équipement, rendez-vous sur votre espace locataire dans la partie " L'entretien et les réparations de mon logement".



Locataire



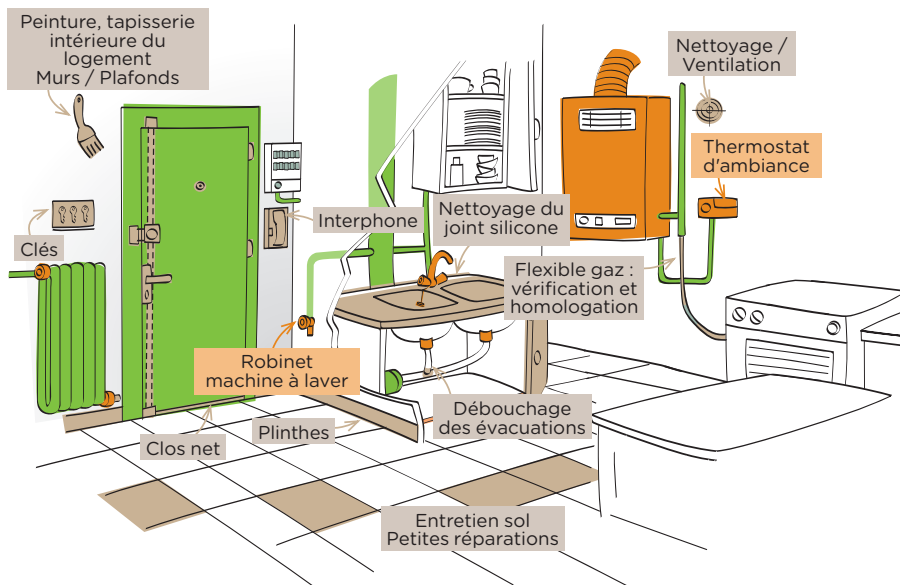
Néotoa



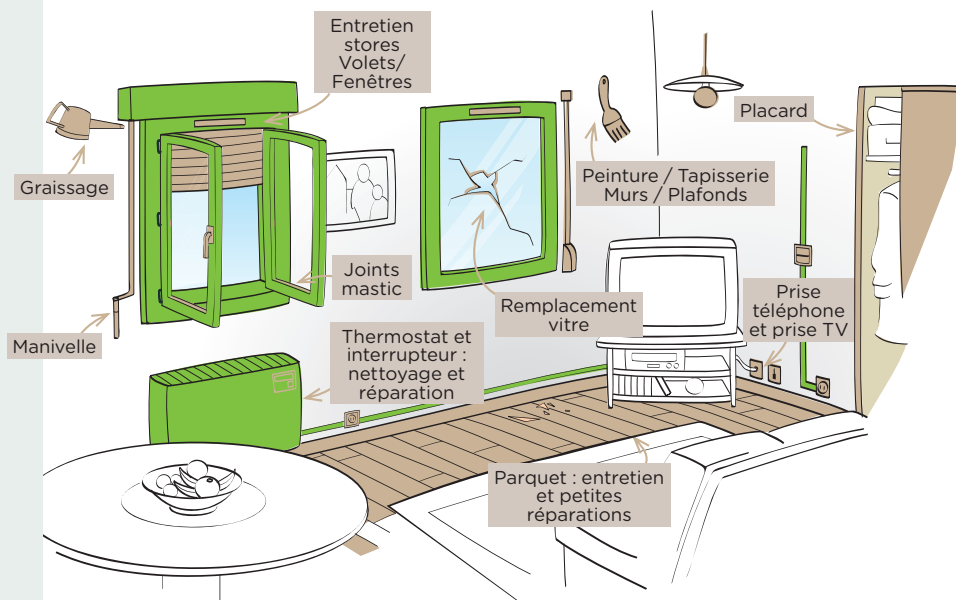
Contrat d'entretien

(ou locataire à défaut du contrat d'entretien conclu par le bailleur)

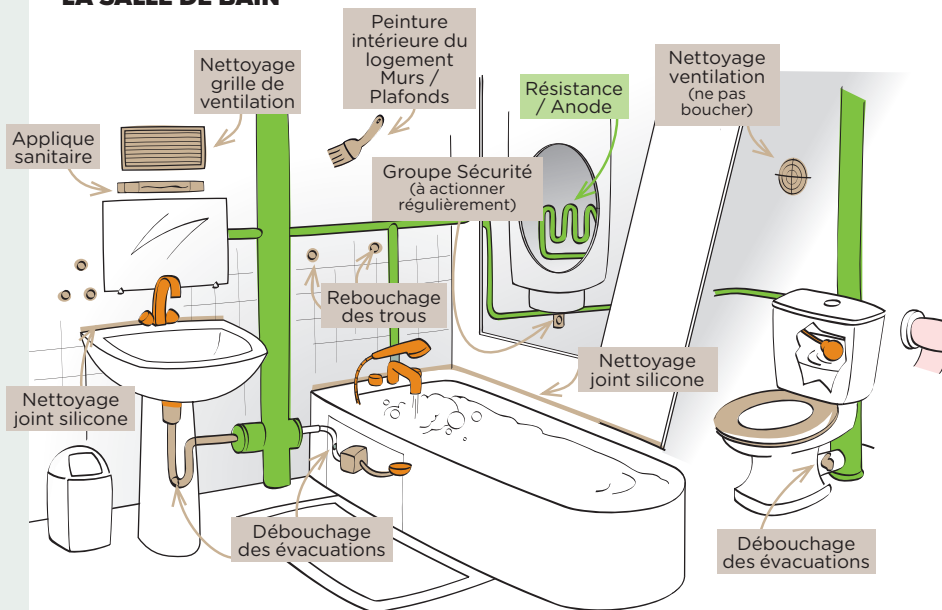
L'ENTRÉE ET LA CUISINE



LE SÉJOUR



LA SALLE DE BAIN



L'EXTÉRIEUR

